



Discours

Paris, le 27 septembre 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances 2020 du ministère de la Culture, vendredi 27 septembre 2019

Bonjour à toutes et à tous.

Soixante ans.

Voilà soixante ans que le ministère de la Culture existe.

Soixante ans qu'il agit, au service de l'accès de tous à l'art et à la culture.

Soixante ans, qui nous offrent l'occasion de réaffirmer son importance et la nécessité d'une politique culturelle ambitieuse.

C'est la volonté du Président de la République : il est venu l'exprimer ici, il y a deux mois, dans la Cour d'honneur du Palais Royal.

Ce ministère doit parler à tous, dans tous les territoires.

Parce que la culture émancipe et rapproche.

Elle est ce qui procure à chacun le sentiment d'appartenir à quelque chose de plus grand que soi : elle est ce qui nous fait accéder à l'universel.

Elle est un levier essentiel d'emplois, d'activité, d'attractivité, et elle fait rayonner notre pays.

Surtout, elle est ce qui nous rassemble, ce qui nous tient ensemble.

Elle est notre langue commune, nos valeurs collectives, nos émotions partagées.

Elle est le ciment de notre société.

Alors, peut-être plus que jamais, la culture est une responsabilité.

Notre responsabilité.

Voilà l'esprit qui guide le budget du ministère de la Culture pour l'année 2020.

Il s'inscrit pleinement dans la politique budgétaire et économique du gouvernement.

En 2020, nous atteindrons le niveau de déficit public le plus bas depuis 20 ans, à 2,2%. Les impôts baisseront de plus de 10 milliards. Et le budget de l'Etat sera au service d'engagements tenus.

Celui du ministère de la Culture est un budget de priorités, au service de toutes et tous.

C'est un budget cohérent avec le projet de transformation de l'action publique, porté par le Président de la République.

Nos concitoyens doivent ressentir concrètement, dans leur vie quotidienne, les effets de notre action.

Cette transformation, le Premier ministre et son gouvernement sont mobilisés pour la concrétiser.

Je suis pour ma part fermement engagé à la mener à bien.

Je veux que ce ministère soit plus fort, encore plus ancré dans nos territoires, plus proche des Français, et plus en prise avec les mutations de notre société.

Son budget pour l'année qui vient doit le mener dans cette direction.

Au total, plus de 14 milliards d'euros seront consacrés aux politiques culturelles l'an prochain dans le budget de l'Etat.

Hors dépenses fiscales et budget dédié à la culture dans les autres ministères, cela correspond à 8,2 milliards de moyens relevant du ministère de la Culture.

Il bénéficiera d'un budget en hausse de 73 millions d'euros.

Nos crédits progresseront de 43 millions d'euros l'an prochain, auxquels il faut ajouter 30 millions d'euros qui seront mobilisés au titre du programme des investissements d'avenir.

C'est un effort, dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Un effort qui nous oblige à la cohérence, à la transformation, aux résultats.

Et pour obtenir des résultats, il faut définir des priorités.

Claires, nettes, précises.

Le budget que je vous présente aujourd'hui est au service de quatre priorités, que j'ai présentées au Conseil des ministres du 24 juillet dernier.

Il est au service de l'émancipation citoyenne ; au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires ; au service des artistes et des créateurs (iii) et au service de notre souveraineté culturelle (iv).

Notre premier objectif, c'est de favoriser l'émancipation des citoyennes et des citoyens de ce pays par les arts et la culture.

Cela passe évidemment par la généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour tous les enfants et jeunes de 3 à 18 ans, comme le Président de la République s'y est engagé. C'est l'objectif du 100% EAC. L'enjeu de l'émancipation artistique et culturelle va plus loin : il concerne l'ensemble des personnes, quels que soient leur situation, leur âge ou leur lieu de vie. C'est le sens de la création d'une nouvelle direction au sein du ministère, qui aura pour mission de piloter la politique de transmission et d'émancipation par les arts et la culture. C'est aussi le sens de la montée en puissance du pass Culture.

Il donne aux jeunes la liberté et l'autonomie de tracer leur propre chemin culturel.

Le pass Culture était d'abord une idée : 500€, à 18 ans, pour accéder à des offres culturelles.

Nous sommes en train d'en faire une réalité, sous la forme d'une application géolocalisée.

En juin, nous avons lancé la deuxième vague d'expérimentation, auprès de 150 000 jeunes, dans les territoires les plus variés, sur 14 départements.

Et nous avons franchi une nouvelle étape en lançant, en juillet, la société du pass Culture.

L'an prochain, 10 millions d'euros de plus, soit un total de près de 40 millions d'euros, nous permettront d'aller encore plus loin :

Nous multiplierons le nombre de jeunes éligibles ; nous ouvrirons l'expérimentation à de nouveaux territoires ; et nous lui apporterons sans cesse de nouvelles améliorations.

Le Premier ministre a par ailleurs confié une mission à la députée Aurore Bergé auprès de moi, dont les objectifs seront de mieux définir les contours, principes d'actions et moyens de la politique d'émancipation artistique et culturelle pour tous les âges.

En tout, plus de 200 millions d'euros seront consacrés aux dispositifs visant à favoriser l'accès de tous à l'art et à la culture.

L'émancipation citoyenne passe aussi par l'accès à une information plurielle et de qualité, qui est au cœur de la vie démocratique de notre pays.

C'est l'enjeu du plan de transformation de l'Agence France Presse.

Il doit lui permettre de se projeter vers l'avenir, et de consolider son modèle économique. L'Etat soutient pleinement ce plan, avec 6 millions d'euros supplémentaires dédiés à l'AFP.

C'est aussi l'objet de la révision de la loi Bichet, adoptée par le Parlement à l'été.

Elle vise à moderniser la distribution de la presse, tout en continuant à garantir l'accès, pour nos concitoyens, à une diversité de publications sur l'ensemble du territoire national. Elle étend également pour la première fois ces principes fondamentaux à la diffusion numérique de la presse.

C'est enfin l'objectif du plan d'éducation aux médias et à l'information.

Il vise à lutter contre la manipulation de l'information et contre la haine en ligne, dans la droite ligne de la loi contre les infox et de la proposition de loi portée par Laetitia Avia. Il sera doté de 3 millions d'euros l'an prochain.

Deuxième objectif : faire des arts et de la culture des leviers de cohésion et d'attractivité de nos territoires.

Pour cela, il nous faut avant toute chose renouveler, moderniser, réinventer les services publics culturels de proximité.

Les adapter aux nouveaux usages, aux nouvelles attentes, aux nouveaux désirs de nos concitoyens.

Le déploiement des Micro-folies, partout en France, est emblématique de cette ambition.

J'ai annoncé que nous allons l'accélérer, pour atteindre 1000 micro-folies d'ici 2022, dans tous les territoires, notamment les moins dotés en équipements. Nous nous fixons l'objectif, par exemple, d'en ouvrir 200 en zones rurales.

Le ministère de la Culture leur consacra de nouveau 3 millions d'euros en 2020.

Il poursuivra également son action pour aider les bibliothèques à ouvrir plus et offrir plus.

4 millions d'euros supplémentaires seront mobilisés sur le volet « offrir plus ».

Je veux faire de nos bibliothèques : pas seulement des lieux de lecture, mais des lieux de culture ; pas seulement des lieux de visite, mais des lieux de vie ; pas seulement des lieux de passage, mais des lieux de brassage.

Je veux en faire des lieux de médiation numérique, des maisons de service public culturel, offrant de nouveaux services à nos concitoyens – artistiques, éducatifs, sociaux – pour les accompagner dans leur quotidien.

Les moyens dédiés au volet « ouvrir plus » sont pour leur part pérennisés à hauteur de 88 millions d'euros.

En outre, le ministère confortera le financement des structures labellisées de diffusion de la création : nos fameux labels, qui maillent le territoire.

Afin de renforcer la capacité de décision et les moyens des services déconcentrés du ministère, près de 60 dispositifs seront déconcentrés au plus près des réalités de terrain. Je pense à la labellisation des centres culturels de rencontre, à celle des villes et pays d'art et d'histoire, et à l'octroi des aides aux compagnies et aux festivals.

Nous y travaillons encore, notamment pour préciser les modalités de cette déconcentration.

Car oui, c'est dans nos territoires que vit la culture.

La culture, et tout particulièrement notre patrimoine.

Les Français y sont profondément attachés. Nous l'avons vu : le week-end dernier, avec les Journées européennes du Patrimoine, qui ont réuni plus de 12 millions de visiteurs en France. Avec le succès du Loto du Patrimoine. Avec la mobilisation sans précédent en faveur de Notre-Dame de Paris.

Le patrimoine, c'est ce qui nous parvient des siècles passés, mais aussi ce qu'on transmet aux siècles à venir.

Il est une part de notre Histoire, de notre mémoire, de notre identité.

Il est le visage de la France.

Partout dans nos territoires, c'est un levier de revitalisation, de cohésion ; un moteur de développement économique, d'attractivité touristique, de croissance et d'emploi.

Il nous revient de le valoriser et de le protéger.

Le ministère de la Culture consacrera 1 milliard d'euros l'an prochain pour la restauration des monuments historiques, les musées, l'archéologie, les archives et l'architecture.

Là encore, la priorité sera donnée aux territoires : les crédits consacrés aux monuments historiques augmenteront de 7 millions d'euros, par redéploiement au sein du programme « Patrimoine », pour atteindre 338 millions d'euros.

Cette hausse sera permise par la trajectoire financière du Louvre, avec lequel une expérimentation est lancée dès 2020 afin d'assouplir le pilotage de sa masse salariale et de ses emplois, lui permettant de développer son activité.

Cette expérimentation concernera également le château de Versailles à partir de 2021.

Au travers des souplesses qui seront mises en place et inscrites dans les contrats de performance passés avec l'Etat, ces établissements pourront : d'une part, enrichir et diversifier leur offre culturelle et améliorer l'accueil des publics ; d'autre part consolider leur trajectoire financière en augmentant leurs ressources propres par le développement de nouvelles activités.

Le Louvre verra en conséquence sa dotation diminuer de 11 millions d'euros, redéployés en faveur des monuments historiques.

Grâce à cela, le ministère sera en mesure de : soutenir les investissements du Centre des monuments nationaux en faveur des monuments historiques dans les territoires pour 3 millions d'euros ; poursuivre la montée en puissance à hauteur de 5 millions d'euros du fonds incitatif en faveur des communes à faibles ressources ; financer, à hauteur de 2 millions d'euros, un plan de sécurité incendie pour les 87 cathédrales classées appartenant à l'Etat.

J'en ai pris l'initiative immédiatement après l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Conformément à la loi qui vient d'être votée et promulguée, si les travaux de conservation et de restauration de la cathédrale ne sont pas inscrits au budget du ministère, c'est parce qu'ils seront intégralement financés par la souscription nationale dédiée en 2020. 104 millions d'euros ont été effectivement reversés à l'Etat à ce jour.

Autre grand projet de restauration patrimoniale : celle du château de Villers-Cotterêts.

Nous avons pour objectif d'y ouvrir une cité internationale de la langue française.

Nous y consacrerons 43 millions d'euros, dont 30 millions d'euros au titre du programme des investissements d'avenir.

Le troisième objectif de ce budget, c'est de placer les artistes et les créateurs au cœur de nos politiques culturelles.

C'est de faire de la France une terre d'artistes et de créateurs.

Je veux qu'ils soient mieux accompagnés tout au long leur parcours. Ce budget en est l'illustration.

Les dispositifs du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle seront adaptés : ils seront simplifiés, et rendus plus incitatifs. Pour accompagner cette évolution et la montée en puissance de ce fonds, ses moyens progresseront de 5 millions d'euros l'an prochain.

Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs sera pérennisé en 2020.

La politique de résidences sera réorientée et amplifiée.

Afin d'identifier des réponses de long terme pour lutter contre la précarisation des artistes, j'ai confié une mission prospective et multidisciplinaire sur l'auteur et l'acte de création à Bruno Racine. Elle doit nous permettre de trouver le cadre le plus favorable à l'épanouissement de la création et de la diversité culturelle, pour les prochaines années. Il me rendra ses propositions d'ici la fin de l'année.

Accompagner les créateurs dans leur parcours suppose de les accompagner dès la formation. En 2020, nous investirons 8 millions d'euros en faveur des établissements d'enseignement supérieur du ministère.

Nous poursuivrons l'effort en faveur des grands équipements de diffusion de la création. 6,5 millions d'euros iront à la poursuite du projet de Cité du Théâtre, et 6 millions d'euros iront au projet de relogement des réserves du Centre national des arts plastiques et du Mobilier national à Pantin.

Accompagner les artistes, cela implique d'accompagner non seulement la création et la diffusion, mais aussi la structuration des industries créatives et culturelles.

Elles seront accompagnées, notamment par : le renforcement des prêts participatifs gérés par l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles. Et le fonds d'investissement de 225 millions d'euros, annoncé en mai par le Président de la République. Géré par Bpifrance, il sera consacré à au développement d'entreprises innovantes des industries culturelles et créatives, notamment dans la production cinéma et audiovisuelle.

Plus spécifiquement, nous accompagnerons le secteur de la musique, avec la création du Centre national de la Musique.

Cette « maison commune de la musique » a longtemps été un projet. En 2020, nous en ferons enfin une réalité. La proposition de loi qui rend possible sa création devrait être adoptée très prochainement. L'Etat soutiendra son lancement en augmentant de 7,5 millions d'euros les crédits qu'il alloue au projet de CNM dès l'année 2020, en plus des crédits déjà mobilisés pour les structures qui ont vocation à le rejoindre. Ces crédits ont vocation à monter en charge sur les prochaines années.

D'ores et déjà, ces efforts supplémentaires conduisent à un budget public consacré au secteur qui atteindra 50 millions d'euros pour sa première année d'existence. A ces montants viennent s'ajouter les contributions directes du secteur, en particulier les organismes de gestion collective

Je les invite à renforcer leur contribution volontaire pour accompagner l'accroissement de l'effort public. C'est ainsi que nous allons travailler ensemble pour aboutir à une trajectoire pluriannuelle ambitieuse.

J'entamerai dès la semaine prochaine des discussions avec les partenaires qui partagent l'ambition de l'Etat pour le secteur de la musique.

Le quatrième objectif, c'est de réaffirmer notre souveraineté culturelle.

Face à une transformation numérique qui bouleverse les modèles économiques et les pratiques culturelles, nous devons faire preuve d'un « esprit de résistance ».

C'est cet « esprit de résistance » qui guide la réforme de la fiscalité affectée au financement du cinéma, de la production audiovisuelle et des jeux vidéo.

Afin de garantir l'équité et la neutralité économique entre les acteurs, le taux des taxes sur les éditeurs de télévision et sur les services vidéo seront harmonisés à hauteur 5,15%.

Cette réforme permettra de consolider le financement du cinéma, de la production audiovisuelle et des jeux vidéo, via le compte de soutien du CNC dont les recettes ne seront pas plafonnées et qui s'établira, selon nos prévisions, à hauteur de 676 millions d'euros.

C'est cet « esprit de résistance » qui guide aussi le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique. Je le présenterai en Conseil des ministres fin novembre.

Le Président de la République l'a rappelé : l'enjeu n'est pas de « s'adapter » à des contraintes extérieures, mais d'inventer un nouveau modèle, fort des principes et des valeurs qui ont permis, depuis des décennies, notre exception culturelle.

Un nouveau modèle qui impose aux acteurs traditionnels et aux acteurs numériques : des règles de concurrence plus équitables, et le respect de la conception française du droit d'auteur.

Un nouveau modèle qui intègre, dans notre système de financement de la création audiovisuelle et cinématographique, les acteurs qui en sont pour l'instant tenus à l'écart.

Dans ce modèle, l'audiovisuel public doit pleinement jouer son rôle de première fenêtre vers la culture.

Il doit notamment être un outil de diffusion de la culture ; il doit divertir et émerveiller, émouvoir et informer.

Je veux que nous en fassions une référence ; la référence en Europe.

Pour y parvenir, notre audiovisuel public doit se transformer.

Il doit davantage se distinguer des chaînes privées, en réaffirmant ses missions de service public : l'information, la culture, l'offre de proximité, la jeunesse, et le rayonnement international.

Ces priorités appellent un renforcement des coopérations entre les sociétés de l'audiovisuel public. A cette fin, France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA seront réunies au sein d'un groupe public : France Médias.

Avoir une grande ambition pour l'audiovisuel public n'est pas contradictoire avec le fait de lui demander un effort soutenable pour contribuer à la maîtrise de la dépense publique.

La trajectoire financière à 5 ans de l'audiovisuel public, telle que définie en 2018, est confirmée afin de contribuer à la maîtrise de la dépense publique.

En 2020, l'effort d'économies attendu des sociétés de l'audiovisuel public est de 50 millions d'euros.

Compte tenu de l'allègement dont l'audiovisuel public bénéficiera au titre de la réforme de la fiscalité affectée au financement du cinéma, son financement par la contribution à l'audiovisuel public pourra ainsi diminuer de 71 millions d'euros.

Cet effort permettra de faire baisser, de façon symbolique, le montant de la contribution à l'audiovisuel public de 1€ par foyer.

L'émancipation, les territoires, les artistes et les créateurs, et notre souveraineté culturelle. Voilà les quatre grandes priorités de ce budget 2020.

Pour relever ces défis, pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens et pour leur apporter des changements concrets, nous avons besoin d'un ministère fort.

Cela exige de transformer le ministère de la Culture. Et c'est ce que nous sommes en train de faire, avec tous ses agents.

J'ai engagé une transformation qui obéit à des principes clairs : la simplicité, la proximité, l'audace et l'efficacité.

Nous créerons une direction dédiée à l'émancipation, à la transmission et à toutes les politiques d'accès à l'art et à la culture.

L'administration centrale sera repositionnée sur ses missions de conception, de pilotage, d'animation et d'évaluation des politiques culturelles.

Comme je l'ai déjà dit, ce repositionnement s'accompagnera d'une démarche de déconcentration des dispositifs gérés par le ministère.

Le pilotage des fonctions stratégiques du ministère sera renforcé : je pense à son action internationale, au numérique, à la prospective.

En outre, une démarche de simplification et de dématérialisation des démarches a été initiée, afin de faciliter l'accès des citoyens et des acteurs culturels aux dispositifs du ministère.

C'est ce que nous avons fait pour la procédure de demande de licence d'entrepreneur de spectacle. Demain, bien d'autres procédures seront concernées.

La trajectoire en emplois du ministère a été fortement allégée afin d'accompagner cette démarche de transformation : les effectifs du ministère seront amenés à décroître de 15 équivalents temps plein. Les effectifs de l'administration centrale diminueront de 35 emplois. Et 20 postes seront créés dans le réseau déconcentré pour accompagner la déconcentration.

Surtout, pour mieux répondre aux attentes des usagers, il importe de garantir de bonnes conditions de travail aux agents.

Ce budget comporte donc des mesures d'équité et d'attractivité des métiers.

Ces métiers, ces équipes, ces agents qui, partout en France, donnent le meilleur d'eux-mêmes, de leurs compétences, de leurs expertises, au service des arts et de la culture, et de l'intérêt général.

Ils font ma fierté. Je les salue et les remercie sincèrement.

Mesdames et messieurs,

A l'heure du soixantième anniversaire de ce ministère, il nous incombe, plus que jamais, d'agir pour la culture au service des Français. De tous les Français.

Même ceux qui, parfois, s'en sentent exclus. Surtout ceux qui s'en sentent exclus.

Nous ne devons pas attendre qu'ils nous le demandent.

Car on ne peut pas vivre sans culture.

Ce budget, je veux le croire, nous permettra de favoriser l'émancipation de nos concitoyens.

De soutenir la culture dans les territoires.

D'accompagner nos artistes et nos créateurs.

Et de réaffirmer notre souveraineté culturelle.

Telles sont nos priorités pour 2020.

Et tels sont les moyens dont se dotera le ministère l'an prochain pour les mettre en œuvre.

Je me tiens à présent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC